

FRAIS DU CONTRAT PER ASSURANTIEL⁽¹⁾PUBLIÉ LE 1^{ER} JUIN 2022

PERSPECTIVE

Montant minimal de versement initial : 500 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 2 €

FRAIS ANNUELS

Frais de gestion du plan

Frais des supports

Support fonds euros	0,80 % maximum
Support unités de compte	0,96 % maximum
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	0 % supplémentaire

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions ⁽²⁾ (moyenne)	1,84 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,78 %
Fonds obligations (moyenne)	1,17 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,44 %
Fonds immobilier ⁽⁴⁾ (moyenne)	1,32 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,45 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,46 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,64 %
Fonds monétaires (moyenne)	0,24 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,10 %

2/ Mode(s) de gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil prudent (moyenne)	1,01 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,33 %
Profil équilibré (moyenne)	1,24 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,43 %
Profil dynamique (moyenne)	1,38 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,49 %

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	2,5 % maximum
Frais de changement de modes de gestion	0 %
Frais d'arbitrage	
Proportionnels	0,50 % maximum
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1 % maximum
Frais sur les versements de rente	0 % maximum
Frais de rachat	0 % maximum

NA : non applicable

(1) Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(2) La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

(4) La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

PERSPECTIVE est un contrat assuré par Predica, filiale d'assurance vie de Crédit Agricole Assurances.

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris